



Logement neuf et malfaçons

Par Mikado442

Bonjour,

suite acquisition d'un appartement neuf, nous avons découvert des malfaçons importantes sur l'installation électrique (branchements anarchiques et tableau non conforme aux normes). L'artisan ayant réalisé les travaux étant depuis en cessation d'activité suite liquidation judiciaire Vers qui devons nous nous retourner pour la remise en conformité du logement : les maitres d'uvre et d'ouvrage ou autre ?

en plus de la remise aux normes, pouvons-nous prétendre à des indemnités en réparation du préjudice (usage limité du bien, risque électrique pour ses occupants, bien livré non conforme à ce qui était annoncé lors de la vente...) et comment établir son montant.

Merci pour vos retours